

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 26 février 2021**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 49

**Délibération n° 2021-33**

**Objet de la délibération : Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire - Budget 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février, à huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 février 2021.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, GUIOL André, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONTIER Henri-Alain, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés** : VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, KHADIR Paul donne procuration à BETRANCOURT Claude, LE METER Sophie donne procuration à SIMONETTI Pascal, MONDANI Denis donne procuration à NEDJAR Laurent
- **Absents** : PORZIO Claude, FREYNET Jacques, LANFRANCHI Christine

**Secrétaire de Séance** : Madame Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 et L5211-36 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité » ;

VU l'article 27 du règlement intérieur des assemblées de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte adopté par délibération n° 2020-259 du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire 2021 présenté en séance ;

CONSIDERANT que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget ;

CONSIDERANT que ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- d'une part, de discuter des orientations générales budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés, de l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune,
- et d'autre part, d'être informée sur la prospective financière de la Collectivité et de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de la loi dite « loi engagement et proximité », il convient de présenter un état récapitulatif des indemnités 2020 des élus locaux avant le 15 avril 2021, document annexé au rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 février 2021 ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire 2021 a eu lieu, conformément aux dispositions prévues à l'article L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté prend acte.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 février 2021

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission*

*le - 1 MARS 2021  
et affichage le*

*- 1 MARS 2021*

Le Président,

Didier BREMOND

